

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

COMPTE RENDU SUCCINCT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2022

SEANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au COVID, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire. La séance a été publique.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI, M. Luc PLANCHARD, Mme DE FIGUEIREDO Christelle, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Serge BULIN donne pouvoir à M. Alain BAUGET
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Cyrille MARLE
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2022-01 – Modification du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique au 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'augmenter le nombre d'heures pour un poste d'adjoint technique, à partir du 1^{er} mars 2022. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

2022-02 – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2022

Le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2022 sera comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière Administrative</u>			
Rédacteur	B	1	35 h 00
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint Technique Territorial	C	1	35 h 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	35 h 00
Adjoint Technique Territorial	C	1	8 h 00
TOTAL		4	

2022-03 - Mutualisation avec le SIEEEN pour la désignation d'un délégué à la protection des données

La réglementation européenne impose depuis 2018 et notamment aux collectivités de désigner un délégué pour la Réglementation Générale de la Protection des Données. Cette personne indépendante ayant une base juridique et une connaissance de la loi informatique et liberté et du RGPD doit mettre en œuvre une démarche de conformité avec la mairie en établissant un diagnostic aux principes du RGPD, un bilan annuel, un plan d'action et une sensibilisation des agents et élus.

La secrétaire de Mairie aura le rôle de référent et sera en lien avec ce délégué pour les questions relatives au fonctionnement de la mairie.

Le SIEEEN se propose de mettre à disposition de la mairie un délégué spécialisé aux principes du RGPD. Ce partenariat sera officialisé par une convention et un engagement sur 4 ans. Une participation financière sera étalée également sur 4 ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de M. le Maire, vote à l'unanimité pour signer cette convention et mettre les crédits nécessaires au Budget.

2022-04 –Opération de revitalisation du Centre Bourg

Le projet de l'aménagement de la rue Alfred Carroy a amené M. le Maire et ses Adjoints à rencontrer Mme Baudoin de l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie en Juin dernier.

Lors d'une première visite, Mme BAUDOUIN a proposé de convier pour une deuxième visite l'Atelier d'Aménagement composé de la CAUE, de la DDT, d'un Architecte conseil de l'Etat, de l'UDAP 58 pour se joindre à ce projet et conseiller la municipalité.

Cette visite a eu lieu le 27 octobre dernier, aussi l'aménagement du centre bourg nécessite une convention entre la Commune et Nièvre Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre. Le montant de leur mission sera de 10% dégressif du montant HT des travaux. Il sera arrêté de façon définitive lors de la présentation de l'Avant Projet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité pour la signature de ladite convention avec Nièvre Ingénierie et tous les documents afférents.

Séance est levée à 19 h 56

Le Maire,
Alain BAUGET